



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 27 mars 2013 à 18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	21/03/2013
Affichage	21/03/2013

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

THEME : SPORTS 1.

**OBJET : ORGANISATION
DU 38^{EME} SEMI-MARATHON
NEVACHE-BRIANÇON :
DIMANCHE 11 AOUT 2013.**

Etaient Présents : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

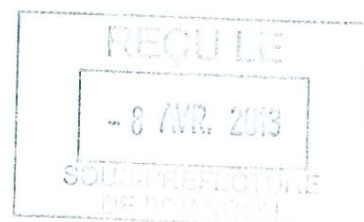
Etaient Représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à MUSSON Pascal.
NICOLOSO Alain pouvoir à PROREL Alain.
BOVETTO Fanny pouvoir à GUIGLI Catherine.
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

Absents-Excusés :

DUFOUR Maurice, NICOLOSO Alain, BOVETTO Fanny, ESTACHY Monique, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Eric PEYTHIEU.

La ville de Briançon, au travers d'événements sportifs annuels pérennes, a pour objectif de continuer à développer sa notoriété et d'affirmer son identité de ville sportive de montagne.

Dans cette perspective, Briançon, en collaboration avec l'association « Courir en Briançonnais » a repris à son compte depuis 2010, l'organisation du semi-marathon Névache – Briançon.

Compte-tenu du succès rencontré par les précédentes éditions, et au vu du savoir faire et de l'expérience avérés de l'association « Courir en Briançonnais », la commune de Briançon a donc décidé de continuer à s'associer avec elle pour organiser le semi-marathon 2013 qui désormais propose également un parcours de 10 km, avec un départ à Val des Prés.

C'est pourquoi, afin que l'Association « Courir en Briançonnais » puisse organiser cette manifestation, il convient d'établir une convention de partenariat jointe à la présente délibération et de confirmer l'attribution de la subvention de 3 000,00 euros votée lors du présent conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les dispositions de la convention de partenariat, et de confirmer l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000,00 euros à l'association « Courir en Briançonnais » pour permettre l'organisation du semi-marathon 2013 ;
- D'autoriser l'intervention des différents services municipaux (service des sports, services techniques, police municipale...) pour l'installation de matériels techniques et pour assurer le bon déroulement de l'ensemble des manifestations ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention ci-jointe, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

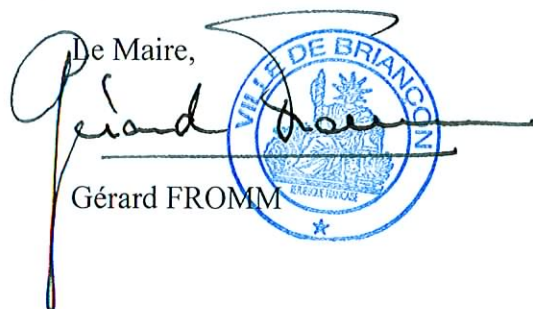
POUR : 33


CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

De Maire,

Gérard FROMM



TRANSMIS LE - 4 AVR. 2013
PUBLIÉ LE - 4 AVR. 2013
NOTIFIÉ LE 09 AVR. 2013

Convention de partenariat

38^{ème} Semi Marathon Névache-Briançon Ville de Briançon

ENTRE

La Commune de Briançon, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Gérard FROMM, dûment habilité à signer les présentes en vertu d'une délibération n°DEL xxxxxx du Conseil municipal en date du 27 mars 2013,

D'une part,

ET

L'Association « Courir en Briançonnais », représentée par son vice Président Marc CAVEGLIA,

D'autre part,

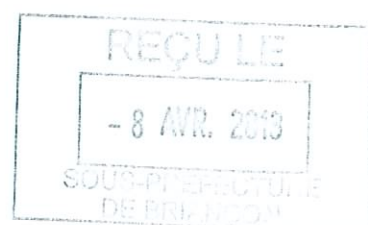
Il a été convenu ce qui suit :

Les parties ont souhaité s'associer de nouveau pour organiser, sur la commune de Briançon, le dimanche 11 août 2013, le semi marathon Névache-Briançon qui désormais propose également un parcours de 10 kilomètres avec un départ à Val des Prés.

L'association sera soutenue par la commune de Briançon dans les phases de préparation et de réalisation selon les accords définis par la présente convention.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objectif de définir les droits et obligations respectifs dans la préparation et la réalisation de ladite manifestation, et de préciser les modalités de mise en œuvre de son organisation.



Article 2 - Durée

La présente convention entre en vigueur au jour de sa signature et prend fin à la clôture de la manifestation de l'année 2013.

Article 3 - Obligations générales des parties

3.1 - L'association

L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens et son savoir faire pour offrir aux compétiteurs et au public un événement sportif de qualité.

3.2 - La commune

La commune assistera l'association tout au long de la préparation et du déroulement de la compétition. Elle nomme à cet effet un coordonnateur, chargé de faire la liaison entre l'association, la commune et l'office du tourisme.

3.3 - L'association et la commune

Les parties arrêtent conjointement le choix du site qui accueillera la manifestation et élaborent le cahier des charges relatif à l'aménagement de ce site.

Article 4 - Charges liées à l'organisation technique et sportive

La commune et l'association mettent en place un dispositif organisationnel :

1. Organisation complète du parcours.
2. Fléchage et sécurisation du parcours.
3. Organisation des zones de départ et d'arrivée ainsi que la mise en place de l'infrastructure.
4. Gestion des engagements, des classements, organisation de la distribution des prix et récompenses en collaboration avec l'Office de Tourisme.
5. Organisation des points de ravitaillements et contrôles.
6. Dotation d'un cadeau souvenir Briançon à tous les participants.
7. Gestion sportive de l'événement.

Article 5

L'association est chargée de l'inscription au calendrier des « courses hors stade » et du suivi auprès de la CDCHS et de la FFA.

Article 6

L'association « Courir en Briançonnais » souscritra toutes primes d'assurance en responsabilité civile concernant l'ensemble de la manifestation.

Article 7

L'association « Courir en Briançonnais » effectue toutes les démarches auprès des administrations de tutelle et des collectivités locales concernées et est notamment chargée de constituer le dossier de « demande d'autorisation et de subventions en vue d'organiser une manifestation sportive » et l'obtention de celles-ci.

Article 8 - Promotion et communication

En étroite liaison avec l'Office de Tourisme, et en accord avec la commune, l'association est chargée de la promotion de l'événement et à ce titre, prend à sa charge les achats d'espaces publicitaires, les affiches, la plaquette de l'événement et tous les supports promotionnels se rapportant à l'événement sportif.

Dans le cadre de la promotion de cet événement, l'Office de Tourisme est chargé de rédiger des dossiers et communiqués de presse et assure les relations avec la presse ainsi que les images « télés » ;

Les images qui peuvent être réalisées à cette occasion sont mises à la disposition de l'Office de Tourisme et libres de droit dans le cadre de la promotion de la ville. Par ailleurs, l'Office de Tourisme dispose d'un stand dans l'enceinte de la manifestation.

L'association fait figurer le logo de Briançon après validation de la Ville de Briançon sur tous les documents diffusés (plaquette, espaces publicitaires,...), et le matériel promotionnel de la ville est installé sur le site.

Article 9 - Dispositions financières

La ville de Briançon accorde une subvention à l'association de 3 000,00 €, versée avant le 1^{er} août 2013 pour l'organisation de la manifestation.

Article 10

Doivent être présentés à la ville de Briançon :

- *avant la manifestation* : un budget prévisionnel de l'événement ainsi qu'un cahier des charges concernant les services techniques de la ville et des différentes parties concernées,
- *à l'issue de la manifestation* : un compte rendu financier et une revue de presse à la charge de l'Office du Tourisme,
- *en fin d'exercice*, le bilan annuel de l'association.

Article 11

Les signataires s'engagent à respecter scrupuleusement la convention. Toute modification ultérieure à la signature devra faire l'objet d'un avenant soumis à l'ensemble des partenaires.

Fait à Briançon le

Courir en Briançonnais,

Le Maire de Briançon,

Marc CAVEGLIA

Gérard FROMM

BUDGET PREVISIONNEL
38ème SEMI MARATHON NEVACHE BRIANCON 11 Août 2013

DEPENSES :

FRAIS ADMINISTRATIF :	8 150,00 €	
- Inscription de l'Epreuve à la CDCHS		150,00 €
- Frais de secrétariat et organisation		800,00 €
- Frais de Service Médical		800,00 €
- Saisi Informatique, Classement :		1 600,00 €
- Assurance Course		400,00 €
- Envoi Résultats Dauphiné libéré		400,00 €
- RunAlpin		4 000,00 €

MATERIEL ET DIVERS :	16 045,50 €	
- Buffet Coureurs et Organisateurs :		2 000,00 €
- Ravitaillement course et arrivée :		1 000,00 €
- Hébergement Invités :		500,00 €
- Location Radios :		200,00 €
- Navette coureurs Névache :		1 000,00 €
- Prestation service d'ordre :		500,00 €
- Matériel Mairie de Névache :		1 000,00 €
- Matériel Mairie de Val des Prés		500,00 €
- Matériel/services techniques Mairie de Briançon		9 000,00 €
- Déficit 2012		345,50 €

CAMPAGNE PUBLICITAIRE :	12 700,00 €	
- Confection Textiles Coureurs/Organisateurs		5 000,00 €
- Affiches, Dépliants :		2 000,00 €
- Trophées et primes podium :		3 000,00 €
- Publicité Magazines Nationaux:		2 000,00 €
- Promotion stand et animateur :		700,00 €

TOTAL DEPENSES 36 895,50 €

RECETTES

SUBVENTION		
- Mairie de Briançon		4 000,00 €
- Conseil Régional		4 000,00 €
- Conseil Général		3 000,00 €
- Inscriptions coureurs		9 395,50 €
- Partenariat privé		6 000,00 €
- Marie de Névache (Prestation/matériel)		1 000,00 €
- Mairie de Val des Prés (prestations/matériel)		500,00 €
- Mairie de Briançon (prestations/matériel)		9 000,00 €

TOTAL RECETTES TTC 36 895,50 €

Le vice président, M Caveglia

La trésorière, C Michel,

Budget Prévisionnel 2013

DEPENSES

1/ FRAIS ADMINISTRATIF	:	1500,00 €
Adhésion OMS	30 €	
Abonnement Internet	300 €	
Loyer Garage	470 €	
Chronométrage courses déplacement	700 €	
2/ DIVERS	:	2000,00 €
Entretien Véhicule	500 €	
Déplacement	1 500 €	
3/ ORGANISATIONS EVENEMENTS :		163 610,00 €
TRAIL BLANC	40 464,00 €	
SNOW RACE	31 748,00 €	
NEW BALANCE SKY RACE	53 918,00 €	
SEMI MARATHON	36 895,00 €	
Solde débiteur 2011	585,00 €	
TOTAL DEPENSES		167 110,00 €

RECETTES

1/ Partenaires	4 085,00 €
2/ Organisation Trail Blanc	40 464,00 €
3/ Organisation Snow Race	31 748,00 €
4 / Organisation Sky Race	53 918,00 €
5/ Organisation Semi Marathon	36 895,00 €
TOTAL RECETTES	167 110,00 €

Le Vice Président

la trésorière



Compte rendu assemblée générale de Courir en Briançonnais du 29 / 09 / 12

L'assemblée générale ordinaire est ouverte selon l'ordre du jour par le président Patrick MICHEL en présence des membres du bureau, M CAVEGLIA , B TELMON, G LEGRAIN et C MICHEL ainsi que des adhérents et bénévoles.

1 / BILAN des évènements 2012

TRAIL BLANC de Serre Chevalier :

Des conditions de course plus faciles cette année, par rapport à l'an dernier. C'est plus de 700 coureurs qui étaient inscrits à cette édition .La course s'est bien déroulée globalement. En 2013 le trail blanc sera programmé le 13 Janvier, pour cause de vacances scolaire rallongé jusqu'au 06. Toujours le même succès pour le salon des courses nature et par manque de place nous ne pouvons accueillir qu'une vingtaine d'exposants. A noter que le trail blanc 2013 sera encore l'ouverture du trophée des neiges Run Azur. Coté sportif la course à vu la victoire de deux nouveaux coureurs Michel LANNE pour les hommes et Anne FAVIER pour les filles. La société New Balance renouvelle son contrat pour la saison 2013 .

SNOW RACE de Montgenèvre :

La dernière née des courses sur neige à la demande du maire de Montgenèvre le 17 mars dernier a eu lieu la première édition de la Snow Race avec deux parcours organisés entre France et Italie sur la haute trace des Escartons ,un parcours chargé d'histoires. Malheureusement alors qu'il a vait fait beau tout le mois de Mars ,ce jour là la météo nous a joué un mauvais tour avec une météo plutôt capricieuse ,seulement 200 coureurs pour cette première édition ou nos avons eu du mal à boucler le budget, le maire de Montgenèvre s'est engagé à combler le déficit 2012 en mettant une petite rallonge sur la subvention de la course, cette année la course est programmée au 17 mars sur les mêmes parcours, la société LAFUMA partenaire de la première édition ne renouvelle pas son contrat, la course sera la finale du trophée Run Azur des neiges.

NEW BALANCE SKY RACE du Pays des Ecrins :

Cette année la New Balance Sky Race c'est déplacée dans le Pays des Ecrins et plus précisément à l'argentière la Bessée sur trois nouveaux parcours inédits qui ont fait l'unanimité au sein du peloton des traillleurs.cela faisait deux ans que nous préparions la Sky Race dans le Pays des Ecrins ,la commune de Névaache se refusant à nous aider financièrement. La course c'est bien passé si ce n'est une évacuation sanitaire due à une fracture de la cheville .Après une réunion avec le président de la Com Com du Pays des Ecrins ,la course sera à nouveau organisé en 2013 à l'Argentière la Bessée le 21

Juillet prochain, la société New Balance ayant déjà renouvelé son contrat pour 2013. Les parcours resteront inchangés, du fait de la difficulté des deux premiers parcours, le troisième parcours du Trail de la Roche sera maintenu. A noter la bonne coordination entre l'association et les services techniques de l'ABC et la cellule événementielle du Pays des Ecrins.

SEMI MARATHON Névache Briançon et 10 km de la Clarée:

Cette année comme prévu l'association en collaboration avec le service des sports de Briançon a encore organisé le semi marathon Névache Briançon, à noter aussi cette année la bonne application de l'Office du Tourisme de Briançon (cellule événementielle) une organisation globalement satisfaisante avec des conditions météo plus facile que l'an dernier. Le 10 km organisé en parallèle du semi au départ de Val des Prés a connu un vif succès (200 participants) et sera reconduit l'an prochain. Pratiquement sept cent engagés sur les deux épreuves. Ce sont pratiquement 100 coureurs de plus que l'an dernier. A terme le problème sera le transport des athlètes, cette année 500 coureurs transportés grâce au concours et partenariat de la société RESALP. La course l'an prochain est programmée au 11 Aout 2013. Mizuno a reconduit son contrat pour 2013.

DIVERS :

L'association a été présente sur les événements suivants : Le championnat d'Europe de Ski Alpinisme dans le pays des Ecrins, le marathon de la Clarée, le Grand trail du pays des Ecrins, la Luc Alphand, le trail du Galibier, la Gapencime et la Guillestroise

L'association a fait fabriquer une arche d'arrivée, a investi dans l'achat d'un percolateur et de feutrine de décoration. Le contrat avec la société MIZUNO a été renouvelé pour 2013. Le contrat a été reconduit avec la société Promanim de Nice pour la diffusion et la communication des différentes épreuves. La société LAFUMA ne renouvelle pas son contrat pour 2013 concernant la Snow Race de Montgenèvre. Un nouveau site internet de l'association a vu le jour, un contrat de maintenance a été signé avec le webmaster de l'Office du Tourisme de Montgenèvre. 150 € par trimestre sauf pour la Snow Race de Montgenèvre. Une brochure présentant les quatre courses Courir en Briançonnais sera fait en particulier pour le salon de Marseille Cassis où l'association sera présente du 25 au 27 Octobre 2012.

Une demande de subvention pour les quatre événements a été voté par le bureau et il sera déposé un dossier auprès de l'institution régionale et départementale, ainsi qu'à la Communauté de communes du Pays des Ecrins pour l'organisation de la Sky Race, à ce sujet un courrier de remerciement a été envoyé par le président à Joël GIRAUD député de la circonscription et vice président du conseil régional pour son aide concernant l'attribution des subventions. Concernant les subventions, le conseil général a encore diminué ses aides à l'association avec seulement 800 € pour le semi marathon et la Snow Race de Montgenèvre.

Programmation des courses 2013 :

Le 13 Janvier : le 12^{ème} trail blanc New Balance de Serre Chevalier..

Le 17 Mars : la 2^{ème} Snow Race de Montgenèvre.

Le 21 Juillet : la 15^{ème} New Balance Sky Race du Pays des Ecrins.

Le 11 Aout : la 38^{ème} édition du semi marathon Névache Briançon et 3^{ème} 10 km de la Clarée.

Approbation des comptes 2012 par l'ensemble du bureau.

Bureau de l'association reconduit à la majorité, il se compose comme suit : Président :P MICHEL, vice Président :M CAVEGLIA , Secrétaire :B TELMON, Trésorière C MICHEL.

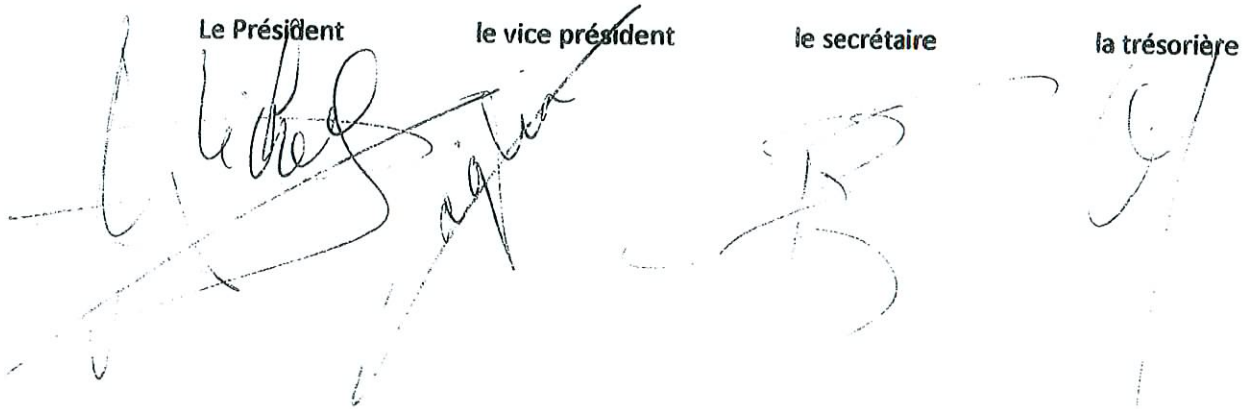
Fait à Briançon le 06 Octobre 2012

Le Président

le vice président

le secrétaire

la trésorière

The image shows four handwritten signatures in black ink, each corresponding to a role listed above. The signatures are: 1. A large, stylized signature for the President. 2. A signature for the Vice President. 3. A signature for the Secretary. 4. A signature for the Treasurer.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Arrêté le 29/09/2012

SAISON 2012

DEPENSES

1/ FRAIS ADMINISTRATIF :		475,00 €
Adhésion ADSB	30,00 €	
Loyer garage	435,00 €	
2/ DIVERS :		1 935,00 €
Déplacement et traçage	600,00 €	
Entretien véhicule	450,00 €	
Chronométrage	300,00 €	
Solde débiteur 2011	585,00 €	
3/ ORGANISATIONS D'EVENEMENTS :		196 752,23 €
Le TRAIL BLANC	50 083,66 €	
La SNOW RACE	28 696,47 €	
La NEW BALANCE SKY RACE	65 696,59 €	
Le SEMI MARATHON	52 275,51 €	

TOTAL DEPENSES : 199 162,23 €

RECETTES

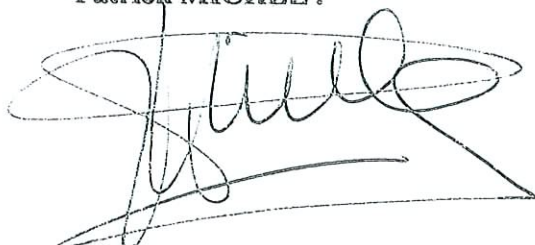
1/ ORGANISATIONS D'EVENEMENTS

Le TRAIL BLANC	49 470,00 €
La SNOW RACE	26 065,00 €
La SKY RACE	65 696,59 €
Le SEMI MARATHON	51 930,00 €
Partenaires Privés	6 500,00 €

TOTAL RECETTES : 199 661,59 €

Certifiés conformes aux écritures comptables

Le Président,
Patrick MICHEL.



La Trésorière
Cathy MICHEL.





BUDGET PREVISIONNEL
37ème SEMI MARATHON NEVACHE BRIANCON 12 Août 2012

DEPENSES :

FRAIS ADMINISTRATIF :	8 150,00 €	
- Inscription de l'Epreuve à la CDCHS		150,00 €
- Frais de secrétariat et organisation		800,00 €
- Frais de Service Médical		800,00 €
- Saisi Informatique, Classement :	1 600,00 €	
- Assurance Course		400,00 €
- Envoi Résultats Running Mag		400,00 €
- RunAlpin		4 000,00 €

MATERIEL ET DIVERS :	14 622,00 €	
- Buffet Coureurs et Organisateurs :		2 000,00 €
- Ravitaillement course et arrivée :		1 000,00 €
- Hébergement Invités :		500,00 €
- Location Radios :		200,00 €
- Navette coureurs Névéache :		1 000,00 €
- Prestation service d'ordre :		500,00 €
- Matériel Mairie de Névéache :		2 000,00 €
- Matériel Mairie de Val des Prés		500,00 €
- Matériel/services techniques Mairie de Briançon		6 000,00 €
- Déficit 2011		922,00 €

CAMPAGNE PUBLICITAIRE :	11 700,00 €	
- Confection Textiles Coureurs/Organisateurs		4 000,00 €
- Affiches, Dépliants :		2 000,00 €
- Trophées et primes podium :		3 000,00 €
- Publicité Magazines Nationaux:		2 000,00 €
- Promotion stand et animateur :		700,00 €

TOTAL DEPENSES **34 472,00 €**

RECETTES

SUBVENTION

- Mairie de Briançon	4 000,00 €
- Conseil Régional	4 000,00 €
- Conseil Général	3 000,00 €
- Inscriptions coureurs	8 972,00 €
- Partenariat privé	6 000,00 €
- Marie de Névéache (Prestation/matériel)	2 000,00 €
- Mairie de Val des Prés (prestations/matériel)	500,00 €
- Mairie de Briançon (prestations/matériel)	6 000,00 €

TOTAL RECETTES TTC **34 472,00 €**

Le vice président, M Cayeglia

la trésorière, C Michel,

BUDGET DEFINITIF
37ème SEMI MARATHON NEVACHE BRIANCON

DEPENSES :

FRAIS ADMINISTRATIF :	8145,57 €	
- Inscription de l'Epreuve à la CDCHS	PJ 01	173,00 €
- Frais de secrétariat et organisation	PJ 02+ bis 09	562,57 €
- Frais de Service Médical et sécurité	PJ 03+ bis 03	1 250,00 €
- Saisi Informatique, Classement :	PJ 04	1 600,00 €
- Assurance Course	PJ 05	560,00€
-Organisation RUN ALPIN	PJ 06	3 000,00 €

MATERIEL ET DIVERS :	18 477,90 €	
- Buffet Coureurs et ravitaillement :	PJ 07+ bis 04	2 872,34 €
- Divers :	PJ 08	73,00 €
- Location Radios :	PJ 09+bis 01	227,48 €
- Navette coureurs Névache :	PJ 10+ bis 01	1 150,00 €
- Intervention commune Névache	PJ 11	1 000,00 €
- Intervention commune Val des Prés	PJ 12	500,00 €
- Intervention commune Briançon	PJ 13 + bis 01	12 655,00 €

CAMPAGNE PUBLICITAIRE :	26 652,12 €	
- Confection Textiles Coureurs/Organisateurs	PJ 14+ bis 06	16 586,32 €
- Affiches, Dépliants :	PJ15+ bis 01	980,72 €
- Primes podium :	PJ16	1 850,00 €
- Publicité Magazines Nationaux:	PJ 17 + bis 11	5 587,65 €
- Déplacements et invitations athlètes :	PJ 18 + bis 01	725,22 €
- Déficit semi 2011	PJ 19	922,21 €

TOTAL DEPENSES 52 275,51 €

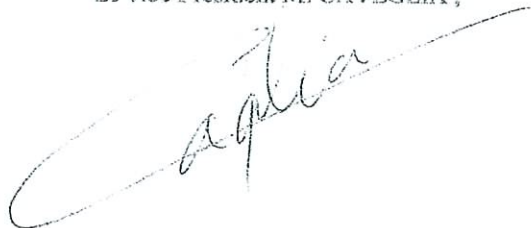
RECETTES

SUBVENTION	
- Conseil Régional	2 500,00 €
- Conseil Général	800,00 €
- Inscriptions coureurs	12 695,00 €
- Partenariat privé	6 700,00 €
- Ville de Briançon	15 655,00 €
- Commune de Névache	1 000,00 €
- Commune de Val des Prés	500,00 €
- Office du tourisme (événements)	1 550,00 €
- Société MIZUNO	9 695,00 €
- Boutique Courir en Briançonnais	835,00 €

TOTAL RECETTES TTC 51 930,00 €

Le vice Président M. CAVEGLIA,

La trésorière C.MICHEL,



**BUDGET DEFINITIF
36ème SEMI MARATHON NEVACHE BRIANCON**

DEPENSES :

FRAIS ADMINISTRATIF :	7 050,21 €	
- Inscription de l'Epreuve à la CDCHS	PJ 01	150,00 €
- Frais de secrétariat et organisation	PJ 02+ bis 08	351,35 €
- Frais de Service Médical et sécurité	PJ 03+ bis 07	1 608,90 €
- Saisi Informatique, Classement :	PJ 04	1 450,00 €
- Assurance Course	PJ 05	489,96 €
-Organisation RUN ALPIN	PJ 06	3 000,00 €

MATERIEL ET DIVERS :	14 416,45 €	
- Buffet Coureurs et ravitaillement :	PJ 07+ bis 03	2 535,28 €
- Divers :	PJ 08+ bis 04	602,06 €
- Location Radios :	PJ 09	251,16 €
- Navette coureurs Névéache :	PJ 10	900 ,00 €
- Intervention commune Névéache	PJ 11	1 000,00 €
- Intervention commune Val des Prés	PJ 12	500,00 €
- Intervention commune Briançon	PJ 13 + bis 01	8 627,95 €

CAMPAGNE PUBLICITAIRE :	19 483,50 €	
- Confection Textiles Coureurs/Organisateurs	PJ 14+ bis 08	10 972,10 €
- Affiches, Dépliants :	PJ15+ bis 02	1 184,04 €
- Primes podium :	PJ16	1 250,00 €
- Publicité Magazines Nationaux:	PJ 17 + bis 07	3 412,75 €
- Déplacement promotion stands :	PJ 18 + bis	523,40 €
- Déficit semi 2010	PJ 19	2 141,21 €

TOTAL DEPENSES 40 950 ,16 €

RECETTES

SUBVENTION

- Conseil Régional	1 000,00 €
- Conseil Général	1 000,00 €
- Inscriptions coureurs	10 625,00 €
- Partenariat privé	8 000,00 €
- Ville de Briançon	11 627,95 €
- Comune de Névéache	1 000,00 €
- Commune de Val des Prés	500,00 €
- Société MIZUNO	5 640,00 €
- Boutique Courir en Briançonnais	635,00 €

TOTAL RECETTES TTC 40 027,95 €

Le vice Président **C GAVEGLIA** ,

La trésorière **C.MICHEL**,